

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent soixante-douzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 19 février 2009 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 2 avril 2009**

**Procès-verbal de la deux cent soixante-douzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 19 février 2009 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X (quitte à 14 h 00)	
CADIEUX, Samuel Étudiant – Baccalauréat avec majeure en communication		X
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GÉRIN, Marie Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Directrice – Module de l'éducation	X (quitte à 15 h 30)	
LOGRIPPO, Luigi Professeur – Responsable des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MARTIN, Thibault Professeur – Responsable du programme de deuxième cycle en développement régional	X	
PÉRODEAU, Guilhème Directrice – Module de la psychologie	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante – Baccalauréat en informatique		X
<b><u>SECRETARE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 05.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante et onzième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission des diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Nomination d'un (1) professeur au comité de discipline
- 8.- Protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne
- 9.- Nouveaux descriptifs de cours au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)
- 10.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec
- 11.- Jumelage de mineures aux majeures en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745)
- 12.- Modification à la majeure, à la mineure et au certificat en arts visuels (6743, 8743 et 4743)
- 13.- Modification du programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101)
- 14.- Modifications aux conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle
- 15.- Modifications aux conditions d'admission au baccalauréat (base universitaire)
- 16.- Modification aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet
- 17.- Passage accéléré au doctorat (modification au Régime des études de cycles supérieurs)
- 18.- Modification du nom du Bureau de liaison université-milieu
- 19.- Révision de l'échéancier du plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique
- 20.- Période d'information et questions

- 21.- Dépôt de document :
  - 21.1- Information du programme Soutien aux équipes du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création
- 22.- Prochaine assemblée (2 avril 2009);
- 23.- Levée de l'assemblée.

## 2.- **Procès-verbal de la deux cent soixante et onzième réunion**

### 2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante et onzième réunion, et ce, tel que présenté.

### 2.2 **Affaires en découlant**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les membres à consulter, sur la page web du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, un rapport sur la fréquentation des programmes qui vient d'être complété et confirme avoir l'intention de produire, dans les prochaines semaines, sous forme de tableau, une synthèse des informations qui y sont reproduites.

Il mentionne l'appui de la Conférence régional des élus de l'Outaouais (CRÉO) au projet ISFORT qui demeure toujours en attente d'une confirmation de l'engagement du Gouvernement du Québec envers sa réalisation.

## 3.- **Émission de diplômes**

Conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Guilhème Pérodeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1910 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

## 4.- **Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1911 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

## 5.- **Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Conformément au protocole d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, et plus précisément aux articles 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à

Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent sur la liste jointe à l'avis d'inscription et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Luigi Logrippio, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1912 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission des diplômes – Maîtrise en développement régional**

Conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Thibault Martin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1913 concernant l'émission des diplômes – Maîtrise en développement régional, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Nomination d'un (1) professeur au comité de discipline**

La Commission des études est à nouveau invitée à nommer un professeur appelé à siéger sur le comité de discipline institué en vertu du Règlement concernant le plagiat et la fraude, à la suite de la fin de mandat de l'un des deux représentants. Le règlement prévoit que deux des huit sièges du comité sont dédiés aux membres du corps professoral.

Le mandat de la professeure Natalia Dankova ayant pris fin le 11 décembre 2008, la Commission des études doit procéder à la nomination d'un professeur parmi ceux qui ont signifié leur intérêt à siéger audit comité.

Un appel de candidature a été effectué par le secrétaire général par courriel auprès de tous les professeurs, le 11 décembre 2008 et cinq d'entre eux, dont la professeure Natalia Dankova, ont confirmé leur intérêt.

Lors de la dernière réunion de la Commission des études, il avait été convenu de reporter à la présente réunion, la décision quant à la nomination d'un professeur, afin de permettre aux candidats de disposer d'un délai suffisant pour produire un texte exposant les raisons qui les incitent à poser leur candidature. Le secrétaire général a donc informé en conséquence les candidats au nombre de cinq (5) et de ce nombre, deux ont répondu, soit les professeurs Natalia Dankova et Charmain Lévy. Des trois autres candidats, un a retiré sa candidature et seul un courriel atteste du dépôt de leur candidature, dans le cas des deux autres candidats. Ainsi, les quatre candidats en lice sont :

- Natalia Dankova, Département d'études langagières
- Charmain Levy, Département de travail social et des sciences sociales
- Paul Leduc Browne, Département de travail social et des sciences sociales
- Juan Salazar-Clavel, Département des sciences administratives.

La Commission des études est invitée à se prononcer, par vote secret, sur le choix du candidat. Il est convenu que la personne qui sera retenue sera celle qui remportera la majorité simple des votes.

Après délibérations, un vote secret ayant été tenu, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 272-CE-1914 concernant la nomination de madame Natalia Dankova comme membre professeur au comité de discipline, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études un projet de protocole d'entente avec l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne.

Ce protocole permet de déterminer les conditions de l'offre, par vidéoconférence, des cours de sciences médicales prévus dans le plan de formation. Il s'agit de quatre cours pour un total de 14 crédits.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Thibault Martin les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1915 concernant le protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Nouveaux descriptifs de cours au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études de nouveaux descriptifs de cours au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815).

Le conseil de module propose l'adoption d'un descriptif spécifique à chacune des spécialisations du cours *PSE1153 Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation*. Le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815) compte parmi ses cours de spécialisation le cours PSE1153 auquel sont attribuées plusieurs lettres (PSE1151 B à K) selon la spécialisation offerte. Le conseil de module souhaite rendre disponible un descriptif détaillé pour chacune des spécialisations.

Il propose également une modification au descriptif du cours *PSE1083 Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale*.

Les membres de la commission des études expriment le souhait qu'on assure une plus grande uniformité dans le style de rédaction des descriptifs de cours.

Après délibérations, sur proposition de madame Guilhème Pérodeau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1916 concernant les nouveaux descriptifs de cours au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815), laquelle est jointe en appendice.

10.- **Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec**

En vertu du protocole d'entente inter constituantes relatif au Doctorat en éducation qui précise que toute recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité d'admission et d'évaluation au décanat des études de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM, la commission des études de l'UQO doit entériner les recommandations relatives à l'habilitation approuvées lors de la 198<sup>e</sup> réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 26 novembre 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1917 concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec, laquelle est jointe en appendice.

**11.- Jumelage de mineures aux majeures en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745)**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études, le jumelage de mineures aux majeures en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745).

Le conseil de l'école multidisciplinaire de l'image propose de nouveaux jumelages de mineures aux majeures en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745), compte tenu de la création de nouvelles mineures au cours de l'année 2008 et de la pertinence de certaines d'entre elles pour les étudiantes/étudiants en arts.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1918 concernant le jumelage de mineures aux majeures en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745), laquelle est jointe en appendice.

**12.- Modification à la majeure, à la mineure et au certificat en arts visuels (6743, 8743 et 4743)**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études, un projet de modification à la majeure, à la mineure et au certificat en arts visuels (6743, 8743 et 4743).

Le conseil de l'école multidisciplinaire de l'image propose le remplacement des cours obligatoires *ARV1243 Projet exploratoire en arts visuels I*, *ARV1253 Projet exploratoire en arts visuels II* et *ARV1193 Recherche et positionnement esthétique* par les cours *XX1 Atelier exploratoire 2D et 3D* ; *XX2 Atelier exploratoire en installation* et *XX3 Projet d'artiste* à la majeure, à la mineure et au certificat en arts (6743, 8743 et 4743). Cette recommandation repose sur un nombre de préalables jugé trop élevé ainsi que sur des titres de cours jugés mal adaptés à leur contenu.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1919 concernant la modification à la majeure, à la mineure et au certificat en arts visuels (6743, 8743 et 4743), laquelle est jointe en appendice.

**13.- Modification du programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101)**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études une modification du programme de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101).

Le conseil de module propose l'ajout de quatre nouveaux cours optionnels portant sur l'ingénierie linguistique dont deux ayant été adoptés provisoirement en décembre 2008. Considérant la présence d'un professeur invité spécialiste de l'ingénierie linguistique, le module souhaite offrir aux étudiantes/étudiants du baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) l'opportunité de compléter leur formation par un ou deux cours optionnels portant sur un sujet d'actualité dans le domaine langagier. Le doyen des études relate les éléments du dossier et explique comment, en créant des nouveaux cours, on cherche à faire en sorte que les étudiants puissent avoir une trace explicite du contenu de leur formation dans leur dossier académique.

Les membres discutent de l'opportunité de créer des nouveaux cours dans un tel contexte. Tout en comprenant l'intérêt de permettre aux étudiants de profiter de l'expertise spécifique d'un professeur invité, on s'inquiète du caractère permanent de la modification proposée. On demande de revoir l'opportunité de créer autant de nouveaux cours. De plus, la commission des études manifeste son inconfort par rapport à l'ensemble de la situation.

La Commission convient de reporter à une séance ultérieure le traitement de ce point, notamment pour permettre une clarification des objectifs proposés pour les nouveaux cours.

**14.- Modifications aux conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle**

Le Doyen des études informe la commission que les conditions actuelles d'admission sur la base adulte sont présentement formulées d'une manière qui ne tient pas compte des programmes pour lesquels l'admission sur la base de l'expérience professionnelle s'avère peu ou pas pertinente. Dans le but de remédier à cette situation, il soumet à l'approbation de la commission des études un projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Thibault Martin, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1920 concernant la modification aux conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle, laquelle est jointe en appendice.

**15.- Modifications aux conditions d'admission au baccalauréat (base universitaire)**

Bien qu'autorisée par le Régime des études de premier cycle, l'admission au baccalauréat sur la base universitaire n'est pas prévue par la majorité des conditions d'admission particulières de la plupart des programmes. Afin de favoriser l'admission de candidates/candidats non-détenteurs d'un DEC ou l'équivalent dans tous les programmes de baccalauréat de l'Université, et de faciliter, mais aussi baliser, le processus d'admission de tels candidats, le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études un projet de modification des conditions d'admission au baccalauréat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Thibault Martin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1921 concernant la modification aux conditions d'admission au baccalauréat (base universitaire), laquelle est jointe en appendice.

**16.- Modification aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet**

Les conditions d'admission des programmes de cycles supérieurs comportent des clauses relatives à l'expérience professionnelle qui varient d'un programme à l'autre. Par exemple, le programme de maîtrise en gestion de projet sans mémoire requiert trois années d'expérience, alors qu'on peut être admis au programme coopératif avec un an d'expérience au maximum.

Pour cette raison, il avait été prévu, au moment de la création du programme coopératif, que les étudiants de ce programme chemineraient dans une cohorte distincte. En conséquence, un seuil minimal d'étudiants inscrits avait été fixé, et l'ouverture des admissions restreinte aux trimestres d'automne.

Or, dans les faits, les étudiants de tous les programmes ont, au cours des dernières années, pris part aux mêmes activités, sans que cela ne cause de difficultés apparentes. Ainsi, le comité des programmes de cycles supérieurs en gestion de projet conclut que les conditions d'admission relatives à l'expérience professionnelle ne sont plus pertinentes, et que, dès lors, la nécessité d'une cohorte séparée pour les étudiants du programme coopératif, la notion de seuil minimal d'étudiants inscrits, et la restriction des admissions aux trimestres d'automne, sont maintenant obsolètes. En conséquence, Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études diverses modifications aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 272-CE-1922 concernant la modification aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet, laquelle est jointe en appendice.

17- **Passage accéléré au doctorat (modification au Régime des études de cycles supérieurs)**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études des modifications aux articles 7.27 et 7.28 du Régime des études de cycles supérieurs, qui portent sur le passage accéléré au doctorat.

À l'instar d'autres universités québécoises, l'UQO s'est dotée de mécanismes permettant le passage d'excellents étudiants au doctorat avant même qu'elles/ils aient complété leur programme de maîtrise. Or, un examen des modalités en place dans les autres institutions universitaires amène à conclure que la réglementation de l'UQO gagnerait à être précisée, voire bonifiée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Thibault Martin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1923 concernant le passage accéléré au doctorat (modification au Régime des études de cycles supérieurs), laquelle est jointe en appendice.

18.- **Modification du nom du Bureau de liaison université-milieu**

En 1995, le Bureau de liaison université-milieu (BLUM) était mis sur pied à l'UQO. À l'époque, le BLUM résultait d'une réorganisation administrative qui jumelait les mandats auparavant confiés au Bureau des services à la collectivité et au Centre de la PME. Le BLUM se voyait alors confier un objectif d'autofinancement de ses activités lequel devait être progressivement atteint au cours des années suivant sa création.

Après quelques années, en mai 1998, un comité fut mis sur pied pour revoir le mandat du BLUM et les conditions s'y rattachant. Au terme d'un exercice de réflexion en profondeur, on constata que l'objectif d'autofinancement du BLUM avait progressivement amené le Bureau à être compris comme une unité « à part », voire en marge de l'université. Plusieurs en étaient arrivés à considérer que les objectifs financiers imposés au BLUM conditionnaient la réalisation de ses mandats académiques ce qui créait une distanciation du corps professoral face aux activités du BLUM. Aussi, sur la base du rapport qui lui fut déposé en mai 1999, le conseil d'administration accepta d'endosser les différentes recommandations formulées dont celle qui mettait un terme à l'objectif d'autofinancement du BLUM. L'objectif clairement énoncé dans ce rapport était de réintégrer le BLUM au sein de la fonction académique de l'université. D'ailleurs, à partir de ce moment, avec l'accord des instances, le directeur du BLUM fut invité à siéger à la commission des études à titre d'observateur.

Depuis 1995, l'histoire du BLUM est marquée par la grande difficulté à recruter une personne pour en assumer la direction. À sa création, son directeur fut le professeur Pierre Collerette qui dirigea le BLUM pendant trois ans. Par la suite et jusqu'en 2003, plusieurs personnes se sont succédé à ce poste pour des périodes plutôt courtes. Depuis 2003, le poste a été occupé par monsieur André Manseau qui est devenu, en 2008, doyen de la recherche.

L'expérience a démontré qu'il est très important, pour que ce bureau puisse remplir son mandat avec succès, qu'on puisse réunir deux conditions :

- a) Il importe que le BLUM soit compris comme étant une composante centrale pour la réalisation de notre mission universitaire. En conséquence, le lien que le BLUM peut entretenir avec le corps professoral est déterminant pour réaliser son mandat.
- b) Afin d'y arriver, le directeur du BLUM doit être une personne qui jouit d'une grande crédibilité face aux professeurs. En outre, il doit être en mesure de bien comprendre les dimensions particulières de la carrière professorale afin de faire en sorte que les contributions des professeurs à des dossiers touchant le mandat du BLUM soient valorisées.

À l'automne 2008, suite à la nomination de monsieur Manseau à titre de doyen de la recherche, un concours a été lancé afin de trouver une nouvelle personne pour occuper le poste de directrice/directeur du BLUM. Vingt-sept (27) candidatures furent reçues dans le cadre de ce concours. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche constitua un comité de sélection composé de :

Pierre Colletette, professeur, Département des sciences administratives,  
 Jean Quirion, professeur, Département d'études langagières,  
 Claudette Gatien, membre socio-économique du Conseil d'administration,  
 Jean Vaillancourt, recteur,  
 Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le comité s'est réuni et a discuté des dossiers à la suite de l'analyse que chacun des membres avait réalisée des candidatures reçues. Au terme de ses délibérations, le comité a convenu de ne retenir aucune des candidatures qu'il avait reçues. Plusieurs candidatures provenaient de personnes susceptibles d'assumer un dynamisme certain et de favoriser des relations constructives avec des partenaires externes. Toutefois, leur manque d'expérience et de connaissance fine du contexte universitaire a été considéré par le comité, comme une trop grande lacune pour relever les défis de ce poste.

Après que le comité a convenu qu'il ne retenait aucune de ces candidatures, une discussion de fond s'est poursuivie entre les membres sur l'opportunité de reprendre un second concours en utilisant les mêmes paramètres. Cette hypothèse a alors été jugée non intéressante par le comité qui insistait pour que soient optimisées les conditions pour attirer dans ce poste une personne ayant une expérience à titre de professeur dans une université. Le comité a donc formulé l'hypothèse d'une révision du statut du directeur de cette unité pour en faire une personne portant le titre de « doyen » ou « doyenne ». En effet, en cherchant ouvertement à intéresser un professeur à ce poste, les membres du comité étaient d'avis que le changement de statut permettrait à un professeur de voir dans cette fonction une progression de carrière plus « normale ». Le comité a complété son travail en invitant le vice-recteur à étudier plus avant l'hypothèse de transformer le BLUM en un décanat et de confier au titulaire du poste de direction de cette unité le titre de « doyen » ou « doyenne ». Bien entendu, pour le comité, ce changement ne garantirait pas un résultat positif lors d'un futur concours pour désigner un titulaire de ce poste. Toutefois, les membres y voient une mesure permettant d'optimiser les conditions de succès.

Au cours des dernières semaines, le vice-recteur a discuté avec plusieurs personnes de cette suggestion pour en arriver à recommander qu'on aille de l'avant avec ce changement.

De fait, plusieurs facteurs convergent pour soutenir une telle hypothèse.

D'abord, il est maintenant devenu incontournable que les relations que l'université entretient avec ses partenaires du milieu jouent un rôle stratégique pour soutenir à la fois les efforts de développement de l'UQO mais aussi, pour supporter le développement économique, social et culturel des régions où l'UQO intervient. Il importe donc que l'unité chargée d'assumer un leadership en ces matières occupe une place centrale au sein de notre organisation. Cette partie du mandat du BLUM se décline sous plusieurs formes dont le soutien au placement des stagiaires des programmes COOP. Encore ici, on comprend qu'il s'agit d'une intervention qui touche directement la mission fondamentale de l'université.

Ensuite, l'internationalisation des activités de l'UQO affiche une progression nette au cours des dernières années. L'UQO, à l'instar des autres universités québécoises, se tourne de plus en plus vers l'étranger pour développer des partenariats dont les retombées rejaillissent sur la qualité de la formation de nos étudiants. Non seulement les ententes internationales se multiplient, mais, plus important, le nombre de membres de la communauté universitaire qui bénéficient de ces ententes est de plus en plus important.

Par ailleurs, la formation continue représente un défi considérable. L'UQO, comme les autres universités, est interpellée par cette dimension de sa mission. En effet, dans une société marquée par l'importance des savoirs de haut niveau des travailleurs, les besoins de formation continue se transforment. Pendant plusieurs années, la formation créditée de perfectionnement de premier cycle, offerte par le biais de programmes de certificat, semblait répondre adéquatement aux besoins de nombreux travailleurs. Or, force est de constater l'essoufflement de ces programmes dont plusieurs ne peuvent aujourd'hui être offerts à l'UQO que grâce au fait qu'ils partagent leurs activités avec des programmes de baccalauréat. L'UQO jouit d'une grande proximité avec plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral où se retrouvent de très nombreux travailleurs spécialisés. Si, au cours des années, l'UQO a pu réaliser quelques interventions au plan de la formation continue pour des employés du gouvernement fédéral, on peut certes penser qu'il serait possible de faire davantage.

Enfin, les réflexions menées au cours des dernières années en matière d'orientations stratégiques pour notre établissement confèrent aux relations que l'UQO entretient avec son milieu une très grande importance. C'est le cas des énoncés d'orientation 2003-2012. De plus, les travaux en cours sur la planification stratégique 2009-2014 confirment à nouveau l'importance de cette dimension de nos activités. Voici quelques extraits des éléments de planification stratégique adoptés récemment par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études qui traduisent l'importance du partenariat avec le milieu, de la formation continue et des activités internationales :

#### **Vision**

##### ***UQO – Un partenaire de premier plan***

*Par ses partenariats fructueux et son engagement actif dans la communauté, l'UQO est un moteur incontournable de l'innovation et du développement économique, social et culturel des régions qu'elle dessert.*

*Acteur de changement dans son milieu, l'UQO mise sur la qualité des liens qu'elle tisse avec ses partenaires pour contribuer à l'avancement de la société.*

*Dans l'élaboration et la mise à jour de son offre de formation universitaire, l'UQO favorise l'adéquation de ses programmes aux besoins spécifiques de ses communautés.*

*Être un partenaire de l'UQO, c'est contribuer à l'épanouissement de sa communauté.*

#### **Mission**

*L'UQO participe activement au développement économique, social et culturel de la population des territoires qu'elle dessert par son engagement dans la communauté. Branchée sur les réalités tant régionales qu'internationales, l'UQO est un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses partenariats et ses projets.*

#### **Valeurs**

**3. L'OUVERTURE :** *L'UQO est une université de langue française qui est ouverte sur son environnement et sur le monde. L'UQO reconnaît l'importance de la diversité culturelle et en fait la promotion. En outre, elle intègre une dimension internationale à ses activités de formation.*

Toutes ces considérations amènent à soutenir une vision par laquelle il importe de considérer les mandats du Bureau de liaison université-milieu comme étant au cœur même de l'activité universitaire. En ce sens, le fait de confier un statut de décanat à l'unité responsable d'assumer le leadership et le soutien à la réalisation de ces mandats apparaît naturel.

Pour ces raisons, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis de la commission des études quant au changement de désignation du Bureau de liaison université-milieu.

Le projet consiste à renommer cette unité : « **Décanat de la formation continue et des partenariats** ». La personne agissant à titre de responsable de cette unité et ayant la responsabilité d'exercer le leadership des mandats de ce décanat sera désignée « Doyen de la formation continue et des partenariats » ou « Doyenne de la formation continue et des partenariats ».

Ce changement prenant assise sur une volonté de centrer le rôle de cette unité au cœur de la mission académique de notre institution, il importe de recevoir l'opinion de la commission des études à cet effet.

Les membres de la commission des études sont donc invités à se prononcer sur ce projet en émettant un avis au Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Martin Thibault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1924 concernant la modification du nom du Bureau de liaison université-milieu, laquelle est jointe en appendice.

19.- **Révision de l'échéancier du plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique**

Lors de sa réunion du 7 juin 2007, la commission des études adoptait un échéancier en vue de la mise en œuvre de certaines dispositions de la Politique linguistique qui avait été adoptée par le conseil d'administration en avril 2007.

Les travaux menant à la réalisation de ce plan de travail furent interrompus en lien avec des enjeux de relation de travail. Il convient donc de revoir l'échéancier qui avait été retenu en juin 2007 afin d'orienter la suite des travaux.

Les membres de la commission des études sont donc invités à revoir l'échéancier qui avait été retenu pour ces travaux dans sa résolution 257-CE-1789.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Thibault Martin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272-CE-1925 concernant la révision de l'échéancier du plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique, laquelle est jointe en appendice.

20. **Programme de Soutien aux équipes du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création**

Le doyen de la recherche présente une mise à jour de la description du programme Soutien aux équipes du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC). La mise à jour s'est accomplie en étroite consultation avec le comité de la recherche et de la création.

Les subventions du programme *Soutien aux équipes* sont attribuées dans le cadre d'un concours triennal. La dernière édition a été lancée le 5 février dernier. Certains éléments du programme méritaient une bonification au niveau de la forme du texte et du fond du programme.

Les principales modifications suivantes ont été apportées :

1. La référence à la recherche-crédation est maintenant explicite.
2. La récurrence du financement s'inscrit maintenant dans un cadre plus serré. En effet, une équipe ne peut plus recevoir qu'un seul renouvellement et ce, sur une base dégressive.
3. Le programme exprime plus clairement ses attentes quant à l'obtention de fonds externes complémentaires.
4. L'utilisation du financement orientée vers la réalisation de projets de recherche est plus ciblée et circonscrite. Ainsi, un maximum de 20% de la subvention octroyée peut être utilisé pour le financement de projets de recherche.

5. Le nombre de chercheurs admissibles par équipe est passé de trois à quatre.
6. Les critères de sélection ont été bonifiés en s'inspirant des critères et sous-critères du programme Soutien aux équipes du Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC).
7. Un maximum est établi au niveau des frais de voyage. Ainsi, une équipe ne pourra pas dépenser à cette fin plus de 10% de la subvention octroyée.
8. Un avis d'intention est maintenant exigé afin de permettre une meilleure planification du concours. Seule, la composition préliminaire de l'équipe est demandée.

**21.- Période d'information et questions;**

Le Doyen de la recherche dépose en séance l'horaire préliminaire de la semaine de la recherche qui se déroulera du 16 au 20 mars 2009 et invite les membres à y participer.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente l'état de situation concernant le processus de révision, entrepris à l'automne dernier, de la Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Il rappelle que l'une des hypothèses de modification qui avait été envisagée consistait à proposer la cessation des évaluations dans le cas des cours comportant des petits groupes d'étudiants. La consultation, sur cet aspect précis de la Politique, démontre le besoin d'une réflexion additionnelle à cet effet. Le projet de modification proposait également d'intégrer à la politique la possibilité du recours à des moyens électroniques d'évaluation des enseignements. Dans le contexte d'une entente à cet effet lors de la négociation de la dernière convention collective des personnes chargées de cours, le vice-recteur précise qu'un comité sera formé pour se pencher sur la politique. Ce comité sera composé de deux représentants de chacun des groupes suivants : chargés de cours, professeurs, étudiants et de deux personnes qu'il désignera.

Il se dit très enthousiaste à l'idée d'entreprendre, une «tournée» des assemblées départementales dans le cadre de la consultation qui s'amorce sur la mise à jour de la planification «Horizon 2012» qui s'inscrit dans le cadre plus global de la planification stratégique de l'Université, «Horizon 2014». Son bureau est à finaliser un ensemble d'outils et de documents d'analyse spécifiques à chaque secteur comportant les indicateurs clés et les relevés statistiques, en vue de faciliter l'analyse de la situation actuelle. Il invite les membres à consulter ces documents qui sont hébergés sur le site du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et confirme que la Commission des études sera invitée à prendre position à cet égard.

Il complète sa présentation en informant la Commission que le programme des Chaires de recherche du Canada a revu à la hausse le contingent de chaires allouées à l'UQO.

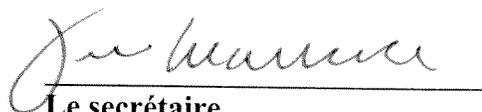
**23.- Prochaine assemblée (2 avril 2009)**

**24.- Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de madame Guilhème Pérodeau appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez de lever l'assemblée à 16 h 05.



**Le président**



**Le secrétaire**